

Feu le contrat social?

SNCF, hôpital, fonction publique, Carrefour, Air France : autant d'enseignes pour un « come-back » remarqué de la conflictualité sociale. Comme toujours, ces pics de mobilisation en disent long sur l'état de la France, sur la capacité des acteurs à assumer le conflit, sur les changements, enfin, qui les affectent, et avec eux le contrat social.

Pierre TARTAKOWSKY, président d'honneur de la LDH

Moins spectaculaires que 1968, loin des formes d'action de 1936, plus interprofessionnel que le mouvement de 1995, plus unitaire que les relations entre directions confédérales, les mouvements sociaux du printemps et de l'été 2018 résistent aux comparaisons hâtives. Tenter une analyse, même partielle, même d'étape, appelle le « sur-mesure ». Cette singularité doit être décryptée comme annonciatrice. De quoi ? Il faudra du temps pour répondre pleinement. Essayons, en attendant, et alors même que ces mouvements sont en cours, de hasarder quelques réflexions d'ordre général.

Il s'agit d'abord, dans sa diversité professionnelle et organisationnelle, d'un mouvement revendicatif et syndical. Le rappeler d'emblée remet à leur juste place les sempiternels propos de café du commerce déplorant l'absence de légitimité des acteurs syndicaux, pour mieux la leur disputer. De fait, la place des organisations syndicales est centrale, sans interférences avec des coordinations ou collectifs revendiquant une autonomie. Les revendications, modalités d'actions, responsabilités de négociation, relèvent d'une articulation entre syndicats et salariés, réunis en assemblées générales.

Il s'agit ensuite d'un « réveil »

Plus manager que politique, plus premier de cordée que Président de tous, plus technocrate que démocrate, le Président considère que la représentation parlementaire, les corps intermédiaires, la notion de dialogue, civil ou social, ne sont guère que des reliques d'un monde condamné par la modernité « en marche ».

post-loi travail. Un peu comme si, après une longue phase stuporeuse consécutive à un échec revendicatif et une overdose électorale, le mouvement social se décidait à apurer les comptes. Cette « digestion » se repère au surgissement de stratégies visant à ne pas rester isolé, à tenir dans la durée, à offrir d'autres formes d'engagement que la grève, par nature coûteuse, difficile d'accès et compromettante. Cette bataille de l'opinion se lit chez les cheminots, avec, très vite, la mise en avant d'un projet alternatif à celui du gouvernement. Ce qui permet de replacer au centre du débat l'avenir de l'entreprise et non pas le « statut des cheminots ». Il en va de même avec le référendum engagé auprès de tous les cheminots - grévistes et non-grévistes - autour du jugement porté sur le projet gouvernemental. La « question démocratique » vient ici en appui à la construction du « rapport de forces ». Elle mobilise avec elle la dimension d'intérêt général et celle de la place du travail et de ses représentations dans le débat public. Elle porte aussi une soif de respect. On mesure peut-être mieux encore cette dimension avec la « consultation » engagée par le PDG d'Air France, sous forme de plébiscite. Confrontés à un chantage à la démission, assimilée à un probable chaos, les salariés se cabrent devant la

morgue du PDG et lui opposent un vote net qui se solde par son départ. Cette bataille de légitimation a aussi ses relais dans « l'opinion publique mobilisée » : le formidable succès de la cagnotte engagée sur Internet par des intellectuels en solidarité avec les cheminots en atteste, puisqu'elle recueille rapidement près d'un million d'euros.

La question unitaire au cœur du conflit

Cette « bataille de l'opinion » se double d'une « bataille du temps », singulièrement chez les cheminots. L'unité syndicale, l'appréhension d'un conflit dur, la mémoire cuisante du conflit sur la loi travail font que les organisations syndicales, si elles n'évitent pas le débat récurrent entre grève générale, grève illimitée, grève reconductible ou grève de vingt-quatre heures, parviennent à ne pas s'y enfermer. Le choix opéré sur la gestion du rythme de grève est innovant, et permet d'inscrire le conflit dans un temps long. Cette gestion du temps donne de l'espace au débat avec l'opinion publique, singulièrement les usagers, dont elle ménage les intérêts. Elle limite les clivages possibles entre grévistes et ceux pour qui la grève est soit inaccessible, soit n'a pas grand sens, au vu de leur activité professionnelle. De la même manière, l'initiative du référendum sauvegarde le collectif de



© ALEXIS WMR, LICENCE CC

travailleurs – grévistes ou non –, et, en lui donnant aliment, permet de durer dans le débat public. Tant dans ce débat que parmi les salariés, la question unitaire se confirme comme élément central de légitimité, et, partant, de popularité. De fait, les actions, grèves et mouvements sont élaborés et conduits sur ce mode unitaire, singulièrement en région et à l'entreprise, en décalage avec les tensions des directions nationales. Cet état de choses ne doit pas être mythifié: les discussions sont rudes entre confédérations, et, parfois, au sein d'une même confédération. De même, l'unité ne met pas fin aux tentatives séparées de dégager une «sortie» plus ou moins honorable du conflit. Mais cette réalité est d'autant plus révélatrice de la puissance de l'aspiration unitaire chez les salariés. Voir au-delà.

De fait, les actions engagées résonnent avec un mécontentement profond concernant les injustices sociales et l'évidence croissante d'un Emmanuel Macron «Président des riches».

Le mouvement social de ce printemps/été 2018 se lit comme un «réveil» post-loi travail (ci-dessus une manifestation des cheminots en 2016). Un peu comme si, après une longue phase stuporeuse consécutive à un échec revendicatif et une overdose électorale, le mouvement social se décidait à apurer les comptes.

La tentation est alors grande, face à un gouvernement qui fait d'autisme vertu, d'en appeler à une «convergence des luttes». En filigrane, l'enjeu change alors d'échelle, voire de nature: moins de faire céder le gouvernement, il peut s'agir de lui faire céder la place. Ce changement d'échelle brouille évidemment la donne des légitimités en présence, au détriment de celle du syndicalisme. Lequel se voit donc confronté à un double enjeu: contribuer d'une part à une réelle convergence des conflits syndicaux, légitime en ce qu'ils s'enracinent tous aux mêmes logiques, sans pour autant lâcher la proie revendicative pour l'ombre d'un hypothétique bouleversement politique.

A mobilisations inédites, contexte inédit

Vieux débat, mais débat vain. Les appels quasi incantatoires, sommant les organisations syndicales de «faire convergence», relèvent au mieux d'un malentendu. Les «grands moments» de mobilisations sociales ne se sont jamais

faits sans elles, mais jamais non plus à leur «appel». Ils relèvent davantage d'une alchimie sociale et politique instable que d'une stratégie mûrement réfléchie puis mise en œuvre. La diversité, voire la fragmentation des réalités du travail, des situations sociales, l'inégalité généralisée vis-à-vis des urgences sociales, sans oublier les mises en concurrence de type Uber, constituent autant de freins puissants à une épiphanie de la mobilisation. D'où ce paradoxe actuel d'une «convergence» se développant dans des temps et des espaces non synchrones, aux allures d'un collage de Braque subi, plus que d'un puzzle pré découpé pour assemblage.

Cette configuration aux allures inédites est également le produit de difficultés, elles aussi inédites. En effet, la tension exacerbée qui règne tient largement à un contexte historique de mutation radicale et accélérée de l'Etat, de son rapport à la société, de son raidissement illibéral. Emmanuel Macron est, comme ses préde-

cesseurs, pris dans un présidentialisme constitutionnel qui fait remonter chaque conflit, chaque événement jusqu'à son bureau de l'Elysée, où il lui revient d'arbitrer. L'homme semble s'y complaire, jusqu'à en assumer une dimension d'inflexibilité quasi provocatrice. Avec le Président, les bottes d'Alain Juppé ont trouvé acquéreur à leur taille. Quel sera le prix de cet entêtement? La seule certitude, c'est qu'il y en aura un, et qu'il sera lourd. Les colères qui s'expriment - qu'on les juge ou non légitimes - révèlent un sentiment tenace d'injustice sociale, d'inégalités, l'attente rageuse d'un horizon meilleur. Qui le paiera? La réponse n'a rien d'évident. La mobilisation sociale est une chose, la main de fer de la répression en est une autre. Les signes d'un durcissement existent, nombreux, et se développent sur un fond continu de rétraction des libertés civiles, de déploiements répressifs brutaux, de mesures d'interdictions protégeant le secret des affaires au détriment de la liberté d'informer. Au-delà des enjeux immédiats de justice sociale et de démocratie, c'est donc largement une part de l'avenir collectif qui se joue. Contrairement à l'idée trop simple qui domine, les conflits sont des problèmes qui portent en eux des solutions. Dans la plupart des cas, il s'agit d'hypothèses que les gouvernants se refusent à envisager. C'est la meilleure fonction du conflit: il contraint à un choc des pensées. Mais l'issue est toujours incertaine. C'est particulièrement le cas lors des mutations historiques comme celle que nous connaissons.

Une mise à plat du contrat social

Certes, ce n'est pas la première fois, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, que le contrat social est l'objet d'une nouvelle donne. Mais l'élection d'Emmanuel Macron incarne une rupture qualitative de grande ampleur - exit la société solidaire -

annonciatrice de possibles déchaînements. Plus manager que politique, plus premier de cordée que Président de tous, plus technocrate que démocrate, le Président considère, tous comptes faits, que la représentation parlementaire, les corps intermédiaires, la notion de dialogue, civil ou social, ne sont guère que des reliques d'un monde condamné par la modernité « en marche ». Ce « new management » tout vertical est prêt à jouer de la force. D'autant qu'il la puise dans sa capacité à surfer sur des aspirations fortes dans la société française, chez une partie de la jeunesse.

Cette « séduction brutale » implique, de fait, une mise à plat du contrat social issu de la Seconde Guerre mondiale. La guerre froide aidant, l'acteur syndical français s'était retrouvé tricéphale et assigné à une division complémentaire et conflictuelle. Résumé à la hache, la CGT assumait un rôle de contre-pouvoir en articulant sa radicalité (au sens propre), revendicative, à un horizon d'attente politique. Force ouvrière occupait la place de contrepoids, plus ou moins prononcé selon les périodes. La CFDT, enfin, revendiquait le drapeau d'une modernité servie par un dialogue social apaisé. Mais indépendamment de ces trois approches érigées en concurrences fratricides, les trois confédérations s'adossaient à un même appareil d'Etat régulateur exprimant avec de fortes variations, selon les périodes, une vision politique « à la française », marquée par la prégnance de l'intérêt général, la protection sociale et les services publics, la gestion du temps - de travail comme de loisir -, les solidarités familiales et intergénérationnelles. C'est ce modèle que le Medef analyse comme un obstacle à abattre, ainsi que l'explique Xavier Huillard, président de l'Institut de l'entreprise⁽¹⁾: « C'est en réalité toute la philosophie du système qu'il importe de revisiter à

⁽¹⁾ Jean-Charles Simon, *Faut-il en finir avec le paritarisme?*, Iggybook, 2016. Préface de Xavier Huillard, par ailleurs PDG de Vinci.

l'aune des mutations sociales, économiques, technologiques et sociétales de notre temps. » Ces appétits et un gouvernement qui « ne joue plus » inscrivent les organisations syndicales en grande difficulté. Vite résumé, l'Etat a changé, alors qu'elles peinent à changer d'état. Certes, elles saisissent parfaitement les mutations en cours et leurs enjeux. Mais saisir la réalité d'une situation subie ne suffit pas à pouvoir peser sur elle. Surtout lorsqu'on est en état de faiblesse numérique, de division récurrente et systématiquement stigmatisé comme défenseur du statu quo.

Une même crise stratégique en partage

La CGT connaît de très longue date un débat qui la traverse et la dépasse, qui porte sur les objectifs du mouvement: exiger la démission de Juppé, l'abrogation d'une circulaire, faire « La fête à Macron », ou se concentrer sur ses propres revendications? Ces questionnements sont exacerbés du fait de l'échec de mobilisations importantes. Dans un autre registre, le récent congrès de Force ouvrière, marqué du sacrifice symbolique du secrétaire général sortant, exprime la même mise en crise. En condamnant le ralliement de sa direction à la loi travail, le congrès de FO, direction confédérale sortante incluse, désigne une victime expiatoire et rejette le blâme sur un seul homme. Evitant ainsi l'analyse des raisons qui ont permis un grand écart, lequel s'est finalement révélé invivable. La fortune électorale de la CFDT pouvait laisser à penser qu'elle attaquait en grande forme le nouveau quinquennat et ses défis. Ce n'est pas le cas. Sa préférence stratégique pour un dialogue entre gens intelligents et supposés capables de dépasser les contradictions sociales est aujourd'hui mise à rude épreuve par l'attitude gouvernementale. Les trois confédérations importantes du pays se retrouvent



Les actions engagées résonnent avec un mécontentement profond concernant les injustices sociales et l'évidence croissante d'un Emmanuel Macron « Président des riches ». La tentation est alors grande d'en appeler à une « convergence des luttes ». Ici la « Marée populaire » du 26 mai 2018.

donc, en ayant emprunté des chemins différents, au même point d'arrivée.

Ce contexte déficitaire explique en grande partie les jeux qu'on a vus se développer sous forme d'offres publiques d'achat plus ou moins amicales et intéressées sur la conduite du mouvement social, et, partant, sur ses objectifs. La destructureuration de la gauche historiquement constituée autour du Parti socialiste et du Parti communiste crée, de fait, une sorte d'appel d'air, et les forces politiques qui se posent en leader de l'opposition sont évidemment fort intéressées à construire un rapport privilégié avec l'acteur syndical. Cet objectif, qui relève quasiment de la pulsion, n'a rien de très neuf ni, il faut l'avouer, de très emballant. Les partis politiques ont historiquement la fâcheuse tendance à considérer que le syndicalisme choisit ses chaussures et qu'il leur revient à eux de fixer l'objectif vers lequel marcher. C'est d'autant plus vif lorsque cet objectif n'est pas clair à leurs propres yeux. Or, le moins qu'on puisse dire, c'est que l'horizon d'attente reste très indéterminé. La politique ayant, comme la nature, horreur du vide, on a la tentation de substituer à la paille du programme le grain du mouvement social.

La destructureuration de la gauche historiquement constituée autour du Parti socialiste et du Parti communiste crée une sorte d'appel d'air, et les forces politiques qui se posent en leader de l'opposition sont évidemment fort intéressées à construire un rapport privilégié avec l'acteur syndical.

(2) On se référera à ce sujet à une étude de l'Institut syndical européen (Etui), déjà signalée dans nos colonnes : *La Participation des travailleurs à l'horizon 2030, quatre scénarios*, Michael Stoll et Sascha Meinert (dir.), 2010.

Cela peut revêtir bien des formes. Dans la dernière période, on a vu ainsi deux initiatives pousser à la « convergence des luttes ». Une expression extrêmement polysémique et plus ou moins clivante, selon le rôle qu'on lui assigne dans le débat. De fait, elle recouvre plusieurs tensions. D'abord, une concurrence toujours présente sur le leadership du mouvement social, entre organisations syndicales et partis politiques. Jamais dite, elle est permanente et s'est manifestée par des déclarations acerbes après le conflit sur la loi travail. Ensuite, et de façon concomitante, un débat sur les objectifs du mouvement social et le champ du rassemblement qu'il appelle. Certes, question sociale et question politique sont indéniablement liées. Mais les priorités à partir desquelles on les articule n'est pas qu'une question de curseur. Le rassemblement revendicatif et le débat politique ne sont pas de même nature. L'ignorer, comme cela a été le cas avec le programme commun de gouvernement, soutenu par la CGT, a toujours conduit à déporter le syndicalisme de son axe, et, partant, de sa capacité de rassemblement. Enfin, une concurrence réelle, même si filigranée, entre partis

politiques et une société civile strictement associative. Cette complexité très dynamique a pu se donner à voir avec les appels à manifestation lancés autour de « La fête à Macron » et de la « Marée populaire ». Des lignes bougent, de ce côté-là. L'avenir dira lesquelles et dans quel sens. Est-il possible, pour le syndicalisme, de dépasser cette situation ?⁽²⁾ La phase actuelle de conflits va-t-elle contribuer à faire émerger des pratiques alternatives, voire une nouvelle culture du conflit ? Le dénouement n'est pas écrit à l'avance. Mais l'existence d'un mouvement collectif, de grève, et, de surcroît, interprofessionnel, constitue en soi un véritable défi à l'ordre du monde, selon l'évangile Macron. Il vient rappeler que si le conflit social reste un invariant, les formes qu'il revêt, les territoires qu'il recouvre, les temporalités qu'il adopte, les alliances dont il procède, tout cela est en mutation rapide et profonde. Ce sont bien les termes du « tous ensemble » qui sont placés en situation de réévaluation : entre générations, entre groupes de travailleurs, entre catégories de salariés, entre, enfin, la légitimité syndicale et les autres acteurs du champ social. ●